



Offre de stage

Identification de réserves de biodiversité nocturne

Contexte :

En 2019, le réseau IPAMAC a lancé un projet sur la trame noire dans le cadre de l'AMI Biodiversité Massif central. Une première phase d'actions s'est achevée le 31 décembre 2020.

8 parcs (Aubrac, Cévennes, Livradois-Forez, Monts d'Ardèche, Morvan, Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin et Pilat) étaient engagés dans cette première phase, comprenant :

- La réalisation d'un état des lieux de la pollution lumineuse (avec l'appui du bureau d'études DarkSkyLab) ;
- L'accompagnement des Parcs par l'association Renoir études pour :
 - Mieux comprendre les enjeux écologiques, économiques et culturels liés à la pollution lumineuse ;
 - Aider à la territorialisation du concept de réseau écologique sombre en appui sur les connaissances scientifiques disponibles et les besoins de chaque territoire ;
 - Susciter l'adhésion des acteurs locaux (élus, habitants, industriels, commerçants, etc.);
 - Mettre en mouvement les territoires et encourager le passage à l'action pour préserver la ressource obscurité des territoires ruraux en considérant l'ensemble des besoins (humains & non humains) d'obscurité dans l'aménagement local.

Lors du CA du 9 mai 2019, il a été convenu qu'une deuxième phase serait lancée à l'issue de cette première et ferait l'objet d'une seconde demande de financement FEDER courant 2020.

9 Parcs (Aubrac, Causses du Quercy, Cévennes, Livradois-Forez, Monts d'Ardèche, Morvan, Millevaches en Limousin, Pilat, Haut-Languedoc) ont fait part de leur intérêt pour cette deuxième phase.

Les principaux objectifs ciblés dans ce second programme sont :

- Améliorer l'appropriation locale des enjeux écologiques, économiques et culturels liés à la pollution lumineuse et la valorisation de la ressource « obscurité », sensibiliser les différents publics concernés (élus, habitants, commerces, entreprises, etc.) ;
- Mettre en mouvement les territoires et encourager le passage à l'action pour préserver la ressource obscurité des territoires ruraux en considérant l'ensemble des besoins (humains & non humains) d'obscurité dans l'aménagement local :
 - Améliorer la prise en compte dans l'aménagement local et la gestion de l'éclairage artificiel des enjeux liés à la biodiversité et aux paysages nocturnes ;
 - Améliorer les connaissances sur la biodiversité nocturne et l'impact de l'éclairage artificiel sur la faune locale ;

- Enrôler de nouvelles communes dans l'extinction de l'éclairage public et travailler la question des temporalités de l'extinction (quotidienne, saisonnière) avec celles pratiquant déjà l'extinction.

Ces objectifs se déclinent en quatre groupes d'action :

Action 1. Mobilisation et accompagnement de communes pour développer et adapter les pratiques d'extinction et améliorer l'**éclairage public** en prenant en compte les différents enjeux (sécurité, santé, biodiversité et énergie)

Action 2. Accompagnement de démarches concernant l'éclairage privé autre que domestique : accompagnement de l'expérimentation par des commerçants, artisans, industriels, entreprises de pratiques d'extinction et/ou de réduction de l'éclairage nocturne de leur local commercial ou de production.

Action 3. Partage des outils d'animation et de sensibilisation « Grand public » et production d'outils complémentaires (causes et conséquences de la pollution lumineuse et appropriation de la ressource « nuit »).

Action 4. L'action dans laquelle s'intègre la mission vise à :

- Mieux connaître et protéger la biodiversité nocturne en intégrant l'enjeu de la lutte contre la pollution lumineuse dans les projets territoriaux et politiques « trame verte et bleue » des Parcs ;
- Définir le concept de réseau écologique sombre et d'en consolider les modalités pratiques de caractérisation et de mise en œuvre.

Elle permettra dans cette perspective de répondre à un certain nombre d'interrogations dans le cadre de ce programme :

- Sur quelle(s) base(s) qualifier l'état et la qualité écologique des habitats nocturnes ?
- Comment approfondir l'analyse de la fragmentation du territoire par la pollution lumineuse et la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et/ou corridors écologiques déjà identifiés pour la biodiversité nocturne ?
- Quelle(s) sous-trame(s) considérer ? Quels groupes taxonomiques prendre en compte ?
- Quels outils de modélisation utiliser et quelles études de terrain mettre en place ?
- En d'autres termes, comment définir des protocoles d'appréciation et/ou de définition des vulnérabilités des espèces à la lumière artificielle ?

Dans le cadre de cette mission, les Parcs seront accompagnés par un prestataire pour assurer les missions suivantes :

- Un suivi scientifique et collectif des stagiaires
- L'organisation d'une session de formation collective et mutualisée aux enjeux pluridisciplinaires de la préservation de l'environnement nocturne, et ce à destination des personnes réalisant les travaux de terrain (stagiaires, chargés de mission impliqués dans le projet),
- Un appui technique auprès de chacun des stagiaires des quatre parcs.

Objectifs du stage :

Le stage proposé par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche s'intègre dans la quatrième action du programme.

L'objectif de ce stage est d'identifier des réservoirs de biodiversité nocturne, d'en caractériser les secteurs à enjeux en croisant les données naturalistes, environnementales et celles de la pollution lumineuse.

Missions :

1/ Identifier les réservoirs de biodiversité nocturne et caractériser les espèces cibles, sensibles à la pollution lumineuse :

- Analyse bibliographique,
- Enquête auprès des experts scientifiques du territoire (FRAPNA, LPO, chargés de mission Natura2000, etc.),
- Cartographie de répartition des espèces cibles sensibles et des réservoirs de biodiversités associés,
- Identification et cartographie des réservoirs de biodiversité nocturne du Parc suite à l'analyse des précédentes étapes

2/ Analyse de la fonctionnalité de ces différents réservoirs de biodiversité nocturne

- Les résultats de la première phase seront croisés avec les différentes cartographie de données (habitats d'espèces cibles, occupation du sol, trames vertes, bleues et noires) afin de mettre en évidence l'ensemble des corridors et axes de déplacements potentiels des espèces cibles sensibles entre les réservoirs de biodiversité préalablement identifiés
- Pré- Identification des corridors sombres à protéger et éventuellement à restaurer,
- Réalisation d'une cartographie prospective afin d'anticiper les prochains aménagements prévus dans les documents de planifications (SCOT, PLUi, PLU).

Localisation du stage :

Le stage sera porté administrativement par l'IPAMAC, dans le cadre de l'action 4 du projet « Trame noire – Phase 2 ».

Il se déroulera néanmoins au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, au siège social basé à la Maison du Parc à Jaujac. Le stage est rattaché au sein du service Biodiversité et gestion de l'Espace, sous l'autorité hiérarchique du chargé de mission assurant le suivi du projet Trame noire porté par l'IPAMAC. La thématique étant transversale, le stagiaire sera amené à échanger avec l'ensemble des chargés de mission du Parc et sera accompagné notamment par les animateurs des sites Natura2000 et ENS.

Formation : Niveau Master 2 (bac +5) dans le domaine de l'écologie, de la gestion de milieux naturels ou de la protection des espèces.

Savoir-faire et savoir-être :

- Analyse bibliographique ;
- Connaissance et intérêts pour les espèces nocturnes ;
- La maîtrise des outils de cartographie indispensable ;
- Esprit d'équipe et aptitude au travail en autonomie ;
- Bonnes capacités organisationnelles, rédactionnelles et de synthèse ;
- Dynamisme, sens de l'initiative et de la communication, aisance dans la prise de parole ;

- Grande rigueur dans la réalisation des protocoles et dans le traitement des bases de données.

Conditions du stage :

- Démarrage du stage le plus tôt possible
- Stage de 6 mois ;
- Permis de conduire B obligatoire : déplacements à prévoir dans les Monts d'Ardèche et dans les parcs naturels régionaux du Massif central (véhicule de service ou défraiement kilométrique)
- Equipement informatique indispensable ;
- Indemnité mensuelle : selon réglementation en vigueur ;
- Hébergement à la charge du stagiaire

Modalités de candidature :

Lettre de motivation et CV à adresser à « Mme la Directrice du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche » à envoyer par mail avant le 26/04/2021 à Pascaline Roux (chargée de mission) : proux@pnrma.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
Commissariat du Massif central